

Contrat Local de Santé 2023 2027

Vitré Communauté

ENGAGEMENT DES
PARTENAIRES





C adre réglementaire.....	3
D éfinition	3
I ntroduction	4
M éthodologie	5
Z one géographique d'intervention du CLS	6
D agnostic de territoire et enjeux prioritaires géographique d'intervention du CLS	8
E tat des lieux	8
E njeux stratégiques.....	9
A rticulation avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat.....	10
P riorités de l'Agence Régionale de Santé.....	10
P riorités de Vitré Communauté.....	11
P riorités du Conseil Régional de Bretagne	11
P riorités du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine	12
P riorités de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie Ille-et-Vilaine.....	13
P riorités de la Communauté Professionnelle de Territoire du Pays de Vitré (CPTS).....	13
P riorités du Centre Hospitalier de Vitré et de la Guerche-de-Bretagne	13
P riorités de l'Association des Médecins Libéraux du Pays de Vitré	14
P riorités du Centre Hospitalier Guillaume Régnier	14
P riorités de l'Académie de Rennes	15
P riorités de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique	16
L e contrat Local de Santé	17
S ignatures.....	21

Cadre réglementaire



Les Contrats Locaux de Santé (CLS) ont été introduits par la loi *Hôpital, Patients, Santé et Territoires* (HPST) n° 2009 - 879 du 21 juillet 2009 et confortés par la loi n° 2016 - 41 de *Modernisation de notre système de santé* du 26 janvier 2016.

L'article L. 1434 - 2 indique les objectifs du *schéma régional de santé* (SRS) « *peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L. 1434 - 12, qui sont soit des contrats locaux de santé mentale (Art L. 3221 - 2) ou des contrats locaux de santé (Art L. 1434 - 10)* ».

L'article L. 1434 - 17 du Code de la santé publique offre la possibilité aux Agences Régionales de Santé (ARS) de conclure des CLS avec des collectivités territoriales.

Ils sont une déclinaison des *Projets Régionaux de Santé* (PRS). Portés conjointement par l'ARS et une collectivité territoriale, ils sont l'expression de dynamiques de santé locales, partagées entre des acteurs de terrain et des partenaires institutionnels pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Les CLS, selon l'article L. 1434 - 10, portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social.

Le CLS trouve son intérêt dans la mise en œuvre d'une démarche participative et collective qui mobilise des acteurs de terrain, des partenaires institutionnels mais également des usagers et des citoyens.

Un CLS est une démarche *contractuelle, partenariale et intersectorielle*, d'une durée de 5 ans associant :

- Des partenaires signataires
- Des acteurs du champ sanitaire, social et médico-social ainsi que d'autres politiques impactant favorablement la santé (éducation, logement, habitat, mobilités, niveau de revenu...)

Le Contrat Local de Santé permet d'élaborer une stratégie commune entre l'ARS et la collectivité autour des objectifs du projet régional de santé (PRS) et en articulation avec le Programme Régional Santé Environnement (PRSE)

Le CLS est un outil qui vise à fédérer les partenaires sur des problématiques communes et à mobiliser les acteurs du territoire. Il définira les priorités de santé entre acteurs clés et partenaires institutionnels afin de mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Définition



80% de la santé ne dépend pas de l'offre de soins mais à l'ensemble des facteurs extérieurs, liés à nos habitudes de vie.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « *un état de complet bien-être physique, mentale et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Elle est associée à la notion de bien-être* ».



L'ensemble des politiques améliorant les conditions de vie au quotidien auront un impact favorable sur la santé.

Le CLS porte son action par une approche globale de la santé en prenant en compte les **Déterminants Sociaux de Santé** (DSS).

Le CLS est une démarche **territoriale** mise en œuvre sur une zone géographique prédéfinie.

La démarche s'inscrit dans un **mode projet**, structurée autour d'un Diagnostic Local de Santé partagé, l'élaboration d'un plan d'actions et des modalités de suivi et d'évaluation.

Les 2 principaux enjeux :

Le CLS est un outil de lutte contre **les inégalités sociales et territoriales de santé** (ISTS), il visera notamment des actions à destination des publics vulnérables, défavorisés et les plus éloignés de l'offre de soins.

Le CLS, à l'échelle du territoire, est un outil pour favoriser des parcours de santé plus cohérents à l'échelle locale, en agissant sur la lisibilité, l'accessibilité et la qualité de ces derniers.

Introduction



LES CONDITIONS INDISPENSABLES A LA SANTÉ

La santé exige un certain nombre de préalables indispensable à toute amélioration de la santé, notamment :

- Se loger
- Accéder à l'éducation
- Se nourrir convenablement
- Disposer d'un certain revenu
- Bénéficier d'un écosystème stable
- Compter sur un apport durable de ressources
- Avoir droit à la justice sociale et à un traitement équitable

La promotion de la santé passe par des actions concrètes et effective de la communauté qui fixe des priorités, prend des décisions et élabore la mise en œuvre des stratégies de planification en vue d'atteindre une meilleure santé de la population¹.

A ce titre, le CLS vient contractualiser une démarche d'amélioration de la santé de la population, portée par la collectivité en soutien de l'ARS.

COMMENT LA COLLECTIVITÉ PEUT-ELLE RÉPONDRE AUX ENJEUX DE SANTÉ AU REGARD DE SES COMPÉTENCES ?

Les collectivités territoriales disposent d'un certain nombre de compétences au bénéfice de la population, notamment :

- Développement économique et d'emploi, habitat, mobilité, jeunesse, environnement, sports, aménagement de l'espace, culture...

La santé se retrouve dans le quotidien des habitants et les compétences de la collectivité représentent un important levier d'action pour agir positivement sur le bien-être et la bonne santé. C'est ce que l'on nomme les *Déterminants Sociaux de Santé*.

CLS DU PAYS DE VITRE - PORTE DE BRETAGNE : LE PREMIER CLS SIGNÉ EN BRETAGNE

Un premier Contrat Local de Santé a été élaboré sur la période 2011 - 2013 à l'échelle du Pays de Vitré :

- Vitré Communauté
- Roche-aux-Fées Communauté

A cette époque, le pays était précurseur, en signant le tout premier CLS de Bretagne. Il portait sur 3 grands axes de travail :

- L'offre de soins
- La prévention et la promotion de la santé
- La coopération entre les acteurs de la santé

A la suite de cette démarche, son évaluation a mis en exergue plusieurs recommandations :

Elaborer un diagnostic mettant en avant les besoins de la population afin de faire ressortir les déterminants sociaux et les inégalités territoriales de santé

- Mettre en place un COPIL pour assurer le pilotage des travaux et des groupes de travail thématiques
- Intégrer des représentants d'usagers
- Elaborer un plan d'actions décliné en fiches actions
- Prévoir les modalités d'évaluation, de suivi et d'animation avec la présence d'un coordonnateur.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE SANTÉ

Depuis lors, la présence d'une Animation Territoriale de Santé (ATS) jusqu'en 2019 sur le territoire révèle une volonté politique forte de maintenir les sujets de santé comme une priorité. Ce maintien de compétence a également permis le maintien d'une veille et d'une démarche de prévention santé jusqu'à aujourd'hui.

Une nouvelle dynamique a émergé sur le territoire, avec notamment la volonté des professionnels de santé libéraux de travailler en exercice coordonné. Une *Communauté Professionnelle Territoriale de Santé* (CPTS) a été créée en 2021. A cette même période, Vitré Communauté et l'ARS Bretagne se sont engagés ensemble dans la construction d'un deuxième Contrat Local de Santé. La lettre de cadrage a été signée le 8 mars 2022.

¹ Charte d'Ottawa



Préambule

Le diagnostic est l'étape préalable à la rédaction d'un Contrat Local de Santé. Il doit s'élaborer en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés (élus, acteurs locaux et institutionnels). 3 grandes phases précèdent la signature du CLS :

1. Le diagnostic
2. Les groupes de travail
3. La rédaction des fiches actions

Toute élaboration de CLS sera soumise à instances.

Les instances

Comité technique : Réunions de co-construction et de coanimation technique (ARS/Vitré Communauté)

Comité stratégique : Réunions de validation de la méthodologie et définition de la stratégie vis-à-vis des partenaires du COPIL. Validation des livrables et présentations diffusées au Comité de Pilotage.

Comité de pilotage : Intervention du COPIL à chaque étape de la démarche (diagnostic / définition des orientations / actions). Validation et signature du CLS.

Mobilisation des équipes de terrain pour participer aux travaux. Implication dans les actions qui seront définies.

Commission Santé : Instance de débats et de propositions, de préparations des décisions du bureau et du conseil d'agglomération. Elle se compose d'élus du territoire.

Membres du Comité de pilotage

Vitré Communauté
ARS Bretagne
Préfecture
Académie de Rennes
Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC)
Région Bretagne
Conseil Départemental 35
CPAM 35
CAF 35
Centre Hospitalier de Vitré et de la Guerche-de-Bretagne
Centre Hospitalier Guillaume Rénier

Elaboration du diagnostic

Le Diagnostic Local de Santé comprend un travail **quantitatif** basé sur l'appropriation de données statistiques de territoire. Ainsi qu'une approche **qualitative** basée sur des analyses du territoire déjà réalisées et sur l'émergence de nouveaux dispositifs :



Les constats du **projet de territoire** réalisé par Vitré Communauté ont été retranscrits dans cette phase de diagnostic.



Le travail commun et collaboratif avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) a été riche sur cette phase de diagnostic.

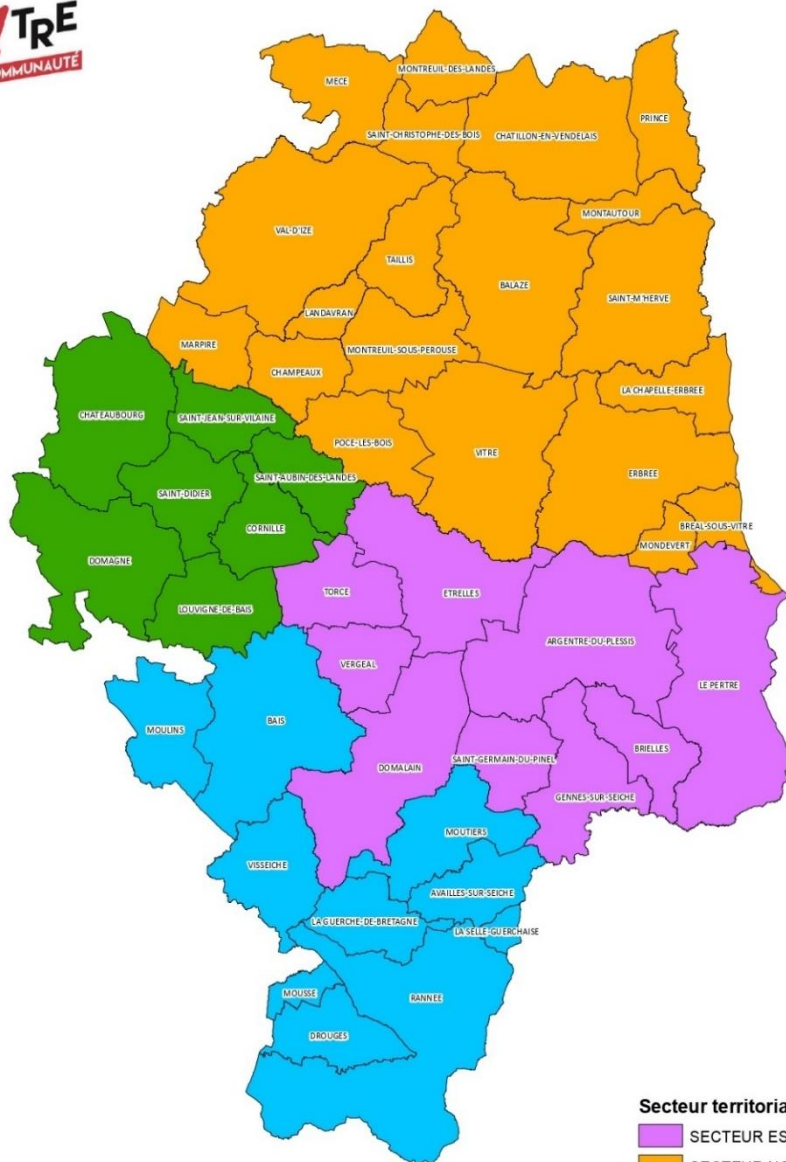


Des rencontres bilatérales individuelles ou collectives ont été menées avec les **acteurs clés** du territoire afin de leur présenter la démarche, recueillir leur questionnaire et préciser leur apport au diagnostic ainsi que son contenu.



La réalisation de **8 ateliers focus** pour une démarche participative et citoyenne :

- Atelier public précaire : cet atelier comprend des usagers percevant le Revenu de Solidarité Active (RSA) ainsi que des résidents du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
- Atelier acteurs de la Jeunesse : cet atelier réunit des professionnels de l'éducation nationale, de la DDEC, de la Mission Locale et du Point Information Jeunesse (PIJ) de Vitré Communauté
- Atelier élus : 4 rencontres, 1 par bassin de vie du territoire
- Atelier Groupe d'Entraide Mutuel (GEM) : Rencontre-café avec les adhérents de l'association Strata'GEM
- Atelier associant le Conseil de Développement aux réflexions et constats.



Conception et réalisation : Vitré Communauté - Direction des Systèmes d'Information / SIG
Fond de plan : Plan Cadastral Informatisé DGFIP Millésime 2021 Droit de l'Etat réservé
Date : 23/03/2022



<i>Secteur Nord</i>	20 communes
Vitré	37 578 habitants
Erbrée	
Mondevert	
La Chapelle-Erbrée	
Bréal-sous-Vitré	
Saint M'Hervé	
Balazé	
Montautour	
Princé	
Châtillon-en-Vendelais	
Taillis	
Marpiré	
Champeaux	
Montreuil-sous-Pérouse	
Val d'Izé	
Saint-Christophe-des-Bois	
Mecé	
Montreuil-des-Landes	
Landavran	
Pocé-les-Bois	
<i>Secteur Est</i>	9 communes
Le Pertre	14 982 habitants
Brielles	
Gennes-sur-Seiche	
Saint-Germain-du-Pinel	
Domalain	
Vergeal	
Torcé	
Etelles	
Argentré-du-Plessis	
<i>Secteur Sud</i>	10 communes
La Selle-Guerchaise	11 910 habitants
Rannée	
Moutiers	
Availlles-sur-Seiche	
La Guerche-de-Bretagne	
Drouges	
Moussé	
Visseiche	
Bais	
Moulins	
<i>Secteur Ouest</i>	7 communes
Louvigné-de-Bais	16 735 habitants
Domagné	
Saint-Didier	
Saint-Aubin-des-Landes	
Saint-Jean-sur-Vilaine	
Châteaubourg	

2

Diagnostic de territoire et enjeux prioritaires

Etat des lieux



Points forts

Déterminants sociaux de santé :

- . Une population **jeune** sur le territoire
- . Un faible taux de **chômage**
- . **80%** des habitants vivent en **maison**
- . **Peu de précarité** sur le territoire
- . **Alimentation** : Retour très positif du programme **VIF** (Vivons en Forme) sur Vitré auprès des élèves de maternelles et de primaires

. Offre sanitaire, médico-sociale et sociale :

- Une **offre sanitaire** de proximité
- Un nombre de places en structures pour **personnes âgées** suffisant
- Une bonne **interconnaissance** des acteurs de terrain et des partenaires très impliqués

. État de santé de la population :

- Des taux de **mortalité** plutôt favorables à l'échelle de l'EPCI
- Des taux de **mortalité** par **cancer** plus favorables à l'échelle de l'EPCI

. **Activité sportive** : Une **politique sportive** très portée par la collectivité

. **Entreprises** : Existence d'un **club RH** chez Vitré Communauté, regroupant les entreprises du territoire

Points faibles

Population :

. Un nombre plus important de **familles monoparentales**

Médecine générale :

. De plus en plus d'habitants **sans médecin traitant**

Professionnels de santé :

. Une faible densité de **professionnels de santé** sur le territoire (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes...)

. Peu de médecins **spécialistes** sur le territoire - Une faible densité de **chirurgiens-dentistes**

Un **vieillissement** de certains professionnels de santé installés sur le territoire (chirurgiens-dentistes, médecins généralistes, spécialistes) et des situations hétérogènes en fonction des bassins de vie (plus marquée sur le secteur Sud et Nord).

. Une densité de **pharmacies** moins importante qu'en France métropolitaine

État de santé de population :

. Une mortalité par **suicide** plus importante qu'à l'échelle nationale

. Des **AVC** invalidant plus fréquents et surtout chez les hommes

. Des ALD liées à la consommation de **tabac** chez les femmes plus importantes.

Santé au travail :

. Une part de **TMS** importante sur le territoire

. Une majorité d'**ouvriers** sur le territoire : état de santé plus précaire et espérance de vie plus courte

Dynamiques territoriales :

. Des **inégalités** marquées entre **bassin de vie**, notamment sur le secteur Sud qui présentent des indicateurs moins favorables : dépistage des cancers / vaccination mais également en termes d'offre de soins (densités de professionnels de santé différentes entre bassin de vie).

Opportunités

Dynamiques territoriales :

. Une nouvelle dynamique interne à la collectivité sur la **mission santé** et une **volonté politique forte** de travailler sur le sujet

. Création d'une **CPTS**, marquant la volonté des professionnels de santé de travailler de manière coordonnée et en lien avec les besoins du territoire

. La création du Dispositif d'Appui à la Coordination (**DAC**) (guichet unique des situations complexes)

. **Travaux de réhabilitation** et de **rénovation** du CH de Vitré / Offre de **téléconsultation** sur le CH de la Guerche en projet / Nouveaux recrutements de professionnels au sein de l'Equipe Mobile Gériatrie (**EMG**)

. Reconstruction du **CMPP**

. Nouveau dispositif pour les jeunes : Point Accueil Ecoute Jeunes (**PAEJ**)

. Lancement d'un Projet Alimentaire Territorial (**PAT**)

. Emergence de **l'école promotrice de santé** au sein de l'Education Nationale

. Programme « **retrouve ton cap** » porté par la CPAM

. Une volonté des jeunes médecins de s'installer en **libéral** et en **exercice coordonné**

. Une volonté politique de développer les **mobilités douces** sur le territoire

. Le territoire peut bénéficier d'un soutien de l'ARS pour la création d'un **Conseil Local en Santé Mentale** (CLSM) sur le territoire, permettant d'impliquer la collectivité dans les actions à mener pour la santé mentale des habitants.

Menaces

Démographie :

. Un **vieillissement** inévitable de la **population**

Démographie médicale :

. Augmentation nationale des effectifs médicaux qu'en **2030**, ce qui correspond à 8 années de difficultés probables quant à l'arrivée de nouveaux médecins sur le territoire.

Crise COVID :

. Détérioration de l'état de santé des jeunes, notamment la **santé mentale** / Diminution de la **pratique sportive**

Modes de vie :

. Une augmentation de la **sédentarité** chez les jeunes et chez les adultes impactant durablement l'état de santé.

. Une diminution de la **pratique sportive** et de l'activité physique.

Enjeux stratégiques



1. ATTRACTIVITÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ & MÉDICO-SOCIAUX

2. SANTÉ MENTALE, ADDICTIONS & PRÉVENTION

3. SÉDENTARITÉ, ACTIVITÉ PHYSIQUE & ALIMENTATION

2

Articulation avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

Priorités de l'Agence Régionale de Santé



Le projet régional de santé adopté le 29 juin 2018 fait reposer la politique de santé bretonne sur sept orientations stratégiques :

- Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de vie ;
- Garantir l'accès à une offre de santé adaptée et de qualité au plus près du domicile ;
- Faciliter les parcours de soins, de santé et de vie par une organisation plus coordonnée ;
- Renforcer la qualité et la pertinence des prises en charge ;
- Développer la performance et l'innovation du système de santé ;
- Mieux préparer le système de santé aux événements exceptionnels ;
- Construire et mettre en œuvre ensemble la politique de santé régionale.

Du fait de la combinaison fréquente de différents déterminants de santé, dont l'environnement, les objectifs du PRS s'inscrivent également dans le cadre du Programme régional santé environnement 2017-2021. Celui-ci, signé le 4 juillet 2017, donne la priorité aux actions engagées à l'échelle des territoires. La réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé ainsi que l'amélioration de la visibilité et la territorialisation des initiatives sont les nouvelles ambitions portées par le PRSE3.

L'Agence régionale de la santé de Bretagne porte, au travers du Projet Régional de Santé 2018-2022, 4 ambitions principales, qui nécessitent d'être déclinées sur les territoires :

1. Réduire la mortalité prématurée évitable
2. Lutter contre les inégalités sociales et territoriales en santé
3. Garantir à tous l'accès à une offre de santé adaptée et de qualité au plus près du domicile
4. Assurer la continuité et la pertinence des parcours de santé

Le CLS doit permettre d'initier et de mettre en œuvre des synergies entre tous les outils territoriaux existants, quel que soit leur pilotage institutionnel, œuvrant à l'amélioration de l'état de santé de la population. Il doit particulièrement permettre la coordination des politiques publiques des différentes composantes de l'Etat sur le territoire. Il convient de relever la nécessaire articulation du contrat de ville et de ruralité avec le CLS.

Dans l'élaboration et la mise en œuvre du CLS, les co-contractants doivent s'attacher à développer la participation citoyenne et à mobiliser l'usager comme acteur en santé.

Priorités de Vitré Communauté



Vitré Communauté a pour ambition de lancer un nouveau Contrat Local de Santé en cohérence avec le projet de territoire et en lien avec les compétences de l'agglomération.

La structuration d'une politique santé représente l'un des défis du projet de territoire de Vitré Communauté :

- ▶ Renforcer l'offre de soins du territoire (attirer de nouveaux professionnels de santé, assurer le maintien des établissements de santé de proximité et favoriser la coordination des acteurs)
- ▶ Définir et mettre en œuvre une politique de prévention et promotion de la santé adaptée
- ▶ Soutenir les populations vulnérables et leurs aidants

Pour l'élaboration, la structuration et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé, Vitré Communauté s'est dotée d'un temps d'ingénierie spécifique par le recrutement d'un chargé de mission Santé pour assurer le suivi du Contrat pour les 5 prochaines années.

Le CLS de Vitré Communauté s'engage dans une approche transversale et globale de la santé, en accentuant son action sur la prévention, les modes de vies quotidiens des habitants, leur environnement et cadre de vie. A ce titre, un grand nombre d'actions sont en lien avec l'alimentation équilibrée et de qualité, la pratique d'une activité physique à tout âge, le bien-être de la population, la qualité de vie au travail des professionnels de santé et médico-sociaux, le bon état environnemental du territoire, la communication santé auprès des différents publics.

Vitré Communauté s'appuiera sur ses compétences pour porter et valoriser la politique santé auprès des habitants, des communes et des partenaires pour les 5 prochaines années.

Priorités de la Région Bretagne



La Région Bretagne est fortement engagée en faveur de la santé des bretons et des bretonnes avec l'ambition d'améliorer la qualité de vie sur le territoire. Elle prend une part active dans la co-construction de la politique de santé en Région, notamment par la participation aux instances de démocratie en santé et aux contrats locaux de santé.

La Région mobilise ainsi toutes ses politiques afin d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé et d'apporter des réponses de proximité, adaptées aux réalités locales et aux besoins de chacun et chacune. Elle intervient notamment en matière de :

- Développement économique pour soutenir la recherche scientifique, développer la **télésanté** et la **silver économie**
- D'amélioration des conditions de travail en luttant notamment contre les **troubles musculosquelettiques** ;
- Formation initiale et continue pour développer l'éducation à la santé et doter la Bretagne des professionnels de santé dont elle a besoin

Compétente en matière d'environnement et cadre de vie, elle est aussi particulièrement investie dans la promotion de la **santé-environnementale** et co-pilote le Plan Régional Santé-Environnement aux côtés de l'Etat et l'Agence Régionale de Santé. Aussi, au travers de sa feuille de route « Bien-manger pour tous », elle encourage la production, en Bretagne, d'une **alimentation saine**, de qualité et accessible à toutes et tous, y compris dans les lycées publics bretons dont elle a la responsabilité.

La Région Bretagne mène également une politique volontariste en matière de santé publique afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en :

- Permettant aux **jeunes** d'être acteurs et actrices de leur santé ;
- Contribuant à garantir **l'accès aux soins de premier recours** pour l'ensemble de la population bretonne ;
- Accompagnant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de santé au plus près des besoins sur les territoires et en soutenant **l'observation en santé**.

C'est sur la base de ces orientations que la Région Bretagne s'engage à apporter son soutien à la mise en œuvre de réponses aux enjeux de santé du territoire de Vitré Communauté, en tant que signataire du Contrat Local de santé. Son intervention, précisée dans les fiches-actions du CLS, reposera sur la mobilisation de l'ensemble des dispositifs qu'elle soutient.



Priorités du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine



Le département d'Ille et Vilaine intervient auprès de l'ensemble de la population breillienne dans le cadre de ses politiques réglementaires et volontaristes. Il accompagne plus particulièrement les personnes les plus vulnérables, via ses services centraux spécialisés sur chaque politique sociale, ainsi que territorialisés en agences (dont les Centres départementaux d'action sociale).

Cet accompagnement, à caractère social, se traduit également par une mobilisation de compétences en matière de santé portées par des agents de la collectivité et/ou par les partenaires acteurs du soin sur le territoire qui peuvent être sollicités par les services départementaux dans une démarche partenariale au bénéfice des habitants d'Ille et Vilaine.

Le Département est ainsi en action pour :

- Accompagner, par le biais de son service de **Protection Maternelle et Infantile**, les familles et leurs enfants, avant même la naissance, en s'adaptant à chaque situation, avec une attention particulière portée à celles et ceux qui en ont le plus besoin.
- Tout mettre en œuvre afin d'assurer à tous les **enfants** qui lui sont confiés la sécurité, le bien-être et l'épanouissement.
- Intervenir auprès des personnes en situation de précarité accompagnées par ses services d'**insertion** et de **lutte contre l'exclusion**, ainsi que ceux de ses partenaires, en favorisant la pratique du sport, vecteur d'un meilleur bien-être, et par l'amélioration des accès aux droits des personnes (via une stratégie d'inclusion numérique notamment).
- Reconnaître et prendre en considération la **santé mentale** dans toutes les politiques départementales, en contribuant notamment à la mise en œuvre du Contrat territorial de santé mentale.
- Contribuer à assurer les moyens d'une existence digne, d'une citoyenneté de plein exercice à chaque **personne âgée dépendante** ou en situation de **handicap**, et son intégration dans la société.

Le Département ayant une place incontournable dans le domaine de l'action médico-sociale s'inscrit ainsi en partenaire du Contrat Local de Santé, étant en mesure de contribuer à la réalisation de certaines actions au titre de ses compétences sociales et médicosociales. Son intervention pourra se faire par la mobilisation de ses agents mais aussi, le cas échéant, à travers ses dispositifs de soutien aux territoires dans le cadre des décisions qui seront prises par l'Assemblée départementale en ce domaine.



Priorités de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie Ile-et-Vilaine



L'égalité d'accès à la santé est, avec la qualité des soins et la solidarité, l'un des 3 principes fondateurs de l'Assurance Maladie depuis 1945. C'est aussi la première de ses missions au quotidien : renforcer, dans chaque territoire, l'accès aux droits et le recours aux soins et aux actions de promotion de la santé / prévention pour l'ensemble de ses assurés.

Dans ce but, la Cpm poursuit plusieurs objectifs :

- . Prendre en charge les dépenses de santé de la population,
- . Lutter contre le renoncement financier aux soins,
- . Faciliter l'accès aux droits et aller au-devant des publics fragiles,
- . Favoriser l'accès aux soins et aux actions de promotion de la santé / prévention dans les territoires,
- . Promouvoir et renforcer la santé au travail,
- . Permettre à tous de s'informer à tout moment et simplifier les démarches.

Dans le cadre du contrat local de santé du territoire de Vitré Communauté, la Cpm s'engage à accompagner les acteurs locaux à la réalisation de leur projet pour les domaines de compétences qui la concerne.



Priorités de la Communauté Professionnelle de Territoire du Pays de Vitré (CPTS)



La Communauté Professionnelle de Territoire du Pays de Vitré a signé son projet de santé le 29 septembre 2022. Elle a étendu son action sur l'ensemble du territoire de Vitré Communauté, soit sur le même territoire d'intervention que le CLS. Le projet de santé s'articule autour de 4 missions socles : l'accès aux soins, le parcours de soins, la prévention, et la gestion de crises sanitaires.

La coordination entre CLS et CPTS est la clé de voûte pour la réussite des projets de territoire. La complémentarité des rôles et des compétences de chacun doit être une priorité au bénéfice de la population.



Priorités du Centre Hospitalier de Vitré et de la Guerche-de-Bretagne



Le Centre Hospitalier Simone Veil de Vitré s'inscrit dans une démarche territoriale et partenariale, en lien avec les acteurs locaux, les professionnels du premier recours, les élus et les institutions.

Le Centre Hospitalier Simone Veil déploie son activité sur 4 sites situés sur la commune de Vitré :

- . Le site Hôpital, situé route de Rennes : Urgences, Médecine (Allergologie, Angiologie, Néphrologie, Neurologie, Hépatogastro entérologie, Médecine Polyvalente, Gériatrie, Diabétologie, Oncologie, Cardiologie, Pédiatrie/Néonatalogie, Pneumologie, Surveillance continue), Chirurgie (Vasculaire, Orthopédie, Ophtalmologie, Viscérale, Urologie, Gynécologie, Anesthésie), Obstétrique / Maternité Imagerie (Scanner, IRM avec le CH Fougères, Ostéodensitométrie, Radiologie conventionnelle, Doppler, Echographie, Mammographie)

- . Le site La Gautrays, rue de Paris : Soins Médicaux et Réadaptation, Unité de Soins de Longue Durée, EHPAD
- . Le site CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) rue Denis Papin
- . Le site Centre de santé, situé Boulevard St Martin.

Les coopérations établies avec le CHU de Rennes, lui permettent d'offrir une prise en charge complète dans la plupart des disciplines, en proposant des prises en charge diversifiées : hospitalisation complète, hospitalisation de jour et de nuit, consultations pluridisciplinaire...

Le Centre Hospitalier de la Guerche-de-Bretagne est l'un des maillons essentiels de l'offre gériatrique du territoire. Il comprend notamment un service d'hospitalisation, de SMR (Soins Médicaux et de Réadaptation), d'hébergement, d'une équipe mobile de gériatrie. Labellisé hôpital de proximité, les équipes se sont engagées dans la structuration d'une équipe mobile d'éducation et de prévention en santé, en lien avec la médecine de ville.

Par ailleurs, le CH de La Guerche propose une offre de télémedecine en partenariat notamment avec le CHU de Rennes, à destination de la population du bassin de vie (sur prescription du médecin traitant).

Priorités de l'Association des Médecins Libéraux du Pays de Vitré

La Maison Médicale de Garde est portée par l'Association des Médecins Libéraux du Pays de Vitré. Grâce à l'engagement des médecins généralistes locaux, elle tient un rôle pivot dans l'organisation et la permanence des soins du territoire, notamment en adaptant les heures de consultations aux heures de fermetures des cabinets médicaux de ville et aux heures de fermeture des urgences, et ainsi garantir l'accès aux soins pour tous.

L'Association dispose d'un engagement conventionnel avec Vitré Communauté dans le cadre du soutien à la Maison Médicale de Garde. C'est naturellement que l'association souhaitait s'engager activement au côté de la collectivité dans l'écriture du contrat local de santé. Cette collaboration représente un engagement fort et une vision commune de la promotion de la santé à l'échelle locale.

Priorités du Centre Hospitalier Guillaume Régnier



Le Centre Hospitalier Guillaume Régnier (CHGR) est un établissement public de santé mentale dont les missions sont les suivantes :

- Prévention
- Diagnostic
- Soins
- Réinsertion sociale
- Enseignement et recherche.

Etablissement de référence dans le département d'Ille et Vilaine et dans la région Bretagne, il occupe une place spécifique dans l'offre territoriale de soins, avec une offre de recours importante et une valence hospitalo-universitaire forte. Son offre de soins pour le territoire de Vitré Communauté s'organise autour de 2 unités d'hospitalisation temps plein sur son site principal à Rennes, d'un hôpital de jour (HDJ), d'un Centre Médico Psychologique (CMP) et d'un Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) pour adultes et d'unités d'hospitalisation temps plein, d'un HDJ, d'un CMP et d'un CATTP pour les enfants et adolescents.

Le Projet Territorial de Santé Mentale d'Ille-et-Vilaine (PTSM 35) est une démarche co-portée par le Groupement de coopération sociale ou médico-social (GCSMS) CAP Santé Mentale dont est issu un binôme de chefs de projet (secteur social / médico-social via l'APASE et secteur sanitaire via le Centre Hospitalier Guillaume Rénier), afin de permettre la co-construction d'une politique de santé mentale par les acteurs des territoires, dans l'objectif de proposer une amélioration opérante des parcours de vie et de soins des personnes atteintes de troubles psychiques.

Au regard des problématiques de notre territoire :

. Le **PTSM 35** s'inscrit dans des actions de **prévention**, dans l'objectif d'informer, former et sensibiliser le grand public et les acteurs de droit commun aux problématiques de santé mentale.

. Il agit pour une promotion en santé mentale par la diffusion d'actions de développement des **compétences psychosociales** en définissant une stratégie de soutien aux communautés éducatives et aux professionnels de l'enseignement supérieur.

. Il s'engage à faciliter l'accès aux soins et à créer « **une culture santé mentale** ».

Au travers du PTSM qui offre des perspectives sur l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine, le Contrat Local de Santé de Vitré Communauté comprend des actions en faveur de la santé mentale des populations, notamment auprès des jeunes générations.

Le CHGR s'engagera au côté de la collectivité dans le cadre de la structuration du Conseil Local en Santé Mentale et du déploiement des formations Premiers Secours en Santé Mentale.

Priorités de l'Académie de Rennes



L'École joue un rôle important quant au déploiement d'une approche positive et intégrée de la promotion de la santé. En effet, l'École apporte une contribution significative à la santé et au bien-être des enfants et des adolescents. Pour y parvenir, l'éducation nationale fonde son action sur une démarche transversale à partir d'une réflexion globale sur les interactions entre l'établissement d'enseignement scolaire et son environnement à différentes échelles.

Quel que soit le projet de l'élève, il doit s'inscrire dans la construction de la confiance, de l'estime de soi et des autres. L'École en lien avec les ressources du territoire peut concevoir et conduire des actions qui favorisent la mobilisation de leviers en faveur du bien-être des élèves et de la communauté éducative, d'un climat de confiance et de réussite. Démarche positive et dynamique, **l'École promotrice de santé** a pour enjeu de valoriser les actions et projets déjà mis en œuvre dans le cadre du parcours éducatif de santé et de les articuler avec d'autres approches telles que le climat scolaire en les inscrivant dans le projet d'école ou d'établissement

L'implication de l'Éducation Nationale dans le contrat local de santé a pour objectif :

- . Le soutien des démarches de promotion de la santé initiées par les établissements ;
- . Le renforcement de la synergie santé-éducation en permettant de :
 - ▶ Partager des connaissances utiles dans le champ prévention-promotion de la santé en lien avec les acteurs du territoire
 - ▶ Faciliter l'identification des acteurs-ressources et des initiatives menées localement, en vue d'enrichir le dispositif École promotrice de santé, son maillage partenarial et son opérationnalité
 - ▶ Articuler la démarche École promotrice de santé avec les actions initiées par les acteurs locaux et les politiques publiques déployées sur le territoire
 - ▶ Renforcer l'ouverture de l'établissement d'enseignement scolaire sur son environnement partenarial local

Dans le cadre du contrat local de santé de Vitré Communauté, plusieurs actions à destination des jeunes sont axées sur la prévention et le maintien d'une bonne santé physique et psychique.

Le CLS de Vitré s'engage à l'organisation d'un Printemps Santé, d'actions en faveur de l'éducation à la santé mentale des jeunes et sur le projet expérimental du PASS Premiers Secours. L'Education Nationale s'engage dans le soutien partenarial afin de contribuer à leur réussite et au bénéfice des élèves du territoire.



Priorités de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique



Dans le cadre législatif qui leur est propre, les établissements catholiques d'Ille-et-Vilaine inscrivent dans leur projet éducatif d'éducation intégrale de la personne et leur volonté d'être un réseau qui prend soin de tous.

Le climat scolaire et l'éducation à la relation et à la liberté sont au cœur de nos attentions : nous faisons le choix de la bienveillance éducative.

La prise en compte de chacun est à renforcer par le développement accru d'une éducation inclusive au service de tous : au-delà du quantitatif, nous faisons le choix d'une prise en charge de qualité.

L'accompagnement des enfants en situation de handicap nécessite de nourrir des partenariats plus étroits avec les établissements médico-sociaux : nous devons nous saisir de cette opportunité avec le discernement que cela suppose.

La promotion de la santé est une nécessité qui ne peut être négligée. Il faut valoriser et encourager de nouvelles actions éducatives et pédagogiques, notamment de prévention, pour que les jeunes adoptent des comportements protecteurs pour leur corps et leur santé.

La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique incite les chefs d'établissements, seuls responsables du projet éducatif dans l'établissement qu'il dirige, en lien avec tous les partenaires locaux, à mobiliser les élèves et les familles comme acteurs d'une bonne santé, à renforcer les actions de prévention et d'éducation permettant l'adoption de comportements favorables à la santé.

Notre projet anthropologique chrétien nous engage à prendre soin des jeunes qui nous sont confiés et des adultes qui les accompagnent. La relation avec les familles doit, elle aussi, être habitée par ce bel engagement.

3

Le contrat Local de Santé

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1 ;

Vu l'arrêté en date du 29 juin 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de Bretagne ;

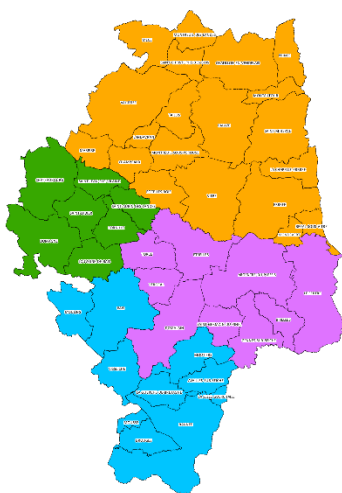
Vu la délibération n°DC_2021_210 du 16 septembre 2021 portant sur l'engagement de Vitré Communauté dans un contrat local de santé avec l'ARS Bretagne ;

Vu la note de cadrage engageant l'ARS Bretagne et Vitré Communauté à l'élaboration d'un Contrat Local de Santé, signée le 9 mars 2022 ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Le périmètre géographique du Contrat Local de Santé

Le présent contrat couvre le territoire de Vitré Communauté, soit 46 communes.



Article 2 : Objet du Contrat Local de Santé

Les signataires du présent contrat s'engagent à mettre en œuvre sur le territoire de Vitré Communauté des actions en faveur de la santé des habitants, s'inscrivant dans les axes suivants :

☞ La prévention et la promotion de la santé :

Les CLS doivent contribuer à la réduction de la mortalité prématurée évitable en agissant sur les grands facteurs de risque qui y contribuent : les addictions (particulièrement tabac et alcool), l'alimentation et l'activité physique, la santé mentale et le risque suicidaire mais aussi sur les déterminants liés aux conditions de vie des habitants du territoire (environnement, transports, éducation, ...).

☞ L'organisation des parcours de santé :

Les CLS doivent favoriser des organisations locales de l'offre de santé favorisant la fluidité des parcours. Les actions pourront porter sur l'accès aux soins de premier recours, l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, le développement de l'exercice coordonné, les liens ville/hôpital/médico-social ou encore l'amélioration de la qualité des soins et accompagnements (échanges de pratiques entre professionnels par exemple).

- ➡ **Les populations vulnérables** (Personnes en situation de dépendance liée à l'âge, au handicap ou à la maladie et les personnes en situation de précarité.) **et leurs aidants** :
- Les CLS doivent faire émerger des initiatives pour ces publics afin de favoriser leur accès aux accompagnements et aux soins, aux droits et leur inclusion dans la société.

Dans l'élaboration et la mise en œuvre du CLS, les cocontractants doivent s'attacher à développer la participation citoyenne et à mobiliser l'usager comme acteur en santé.

Les fiches-actions du contrat local de santé précisent les engagements des signataires et partenaires sur la durée du contrat.

Article 3 : Les signataires du Contrat Local de Santé

Le présent contrat est conclu entre :

- ▶ L'Agence régionale de santé de Bretagne,
- ▶ La Communauté d'Agglomération de Vitré Communauté
- ▶ La Région Bretagne,
- ▶ Le Département d'Ille-et-Vilaine,
- ▶ La Sous-préfecture,
- ▶ La Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- ▶ La Caisse d'Allocation Familiale,
- ▶ L'Inspection Académique d'Ille-et-Vilaine,
- ▶ La Direction diocésaine de l'enseignement catholique
- ▶ Le Centre Hospitalier Simone Veil à Vitré et le Centre Hospitalier de la Guerche-de-Bretagne,
- ▶ La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays de Vitré,
- ▶ L'Association des médecins libéraux du Pays de Vitré,
- ▶ Le Centre Hospitalier Guillaume Rénier,
- ▶ Le Dispositif d'Appui à la Coordination.

Article 4 : La durée de validité du Contrat Local de Santé

Le CLS prend effet à la date de sa signature pour une durée de 5 ans (2023-2027).

Au cours de sa période de validité, le Contrat Local de Santé peut être modifié par voie d'avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties. Des fiches actions pourront être suspendues, clôturées, modifiées ou ajoutées pendant la mise en œuvre du contrat sur validation du Comité de pilotage.

Article 5 : Les axes stratégiques et les actions du Contrat Local de Santé

Le plan d'action découle de 3 enjeux prioritaires au territoire :

- Attractivité des professionnels de santé et médico-sociaux
- Santé mentale, Addictions et Prévention
- Sédentarité, Activité physique et Alimentation

Certaines fiches actions découlent d'un quatrième enjeu dit « *transversal* ».

Article 6 : Le pilotage et l'organisation du suivi du Contrat Local de Santé

La gouvernance du Contrat Local de Santé s'articule autour de 3 instances :

Le **Comité technique** (COTECH) :

- . Instance co-animée par les chargés de mission de l'ARS Bretagne, délégation d'Ille-et-Vilaine et de Vitré Communauté
- . Réunions de co-construction et de co-animation technique ARS Bretagne et Vitré Communauté

Le **Comité stratégique** (COSTRAT) :

- . Instance coanimés par les représentants respectifs de l'ARS Bretagne, délégation d'Ille-et-Vilaine et de Vitré Communauté
- . Réunions de validation de la méthodologie et définition de la stratégie vis-à-vis des partenaires du Comité de pilotage.
- . Validation des livrables et présentations diffusées au Comité de pilotage.

Le **Comité de pilotage** (COPIL) :

- . Instance composée de partenaires institutionnels
- . Intervention du Comité de pilotage à chaque étape de la démarche (diagnostic / définition des orientations / document contractuel)
- . Validation et signature du CLS
- . Mobilisation des équipes de terrain pour participer aux travaux
- . Implication dans les actions qui seront définies

La **Commission Santé** :

- . Instance composée d'élus du territoire
- . Instance de débats et de propositions

Article 7 : Le plan d'actions

Le plan d'action est décliné sur la base des 4 enjeux stratégiques définis. Il se compose de 18 fiches actions :

Axe 1 : Attractivité des professionnels de santé et médico-sociaux

- Création d'un fond de concours Santé aux projets communaux de santé ;
- Structuration d'un guichet unique Santé ;
- Intégration des structures médico-sociales dans la GPECT ;

Axe 2 : Santé mentale, Addictions et Prévention

- Création d'un Conseil Local en Santé Mentale ;
- Organisation d'un Printemps Santé ;
- Création d'un PASS Premiers Secours auprès des jeunes ;
- Déploiement des actions mieux-être auprès des publics précaires ;

Axe 3 : Sédentarité, Activité physique et Alimentation

- Aménagement des espaces en encourageant l'activité physique dans une approche urbanisme favorable à la santé ;
- Déploiement du programme « Savoir rouler à vélo » ;
- Initiations gratuites de sport dans les parcs et places du territoire ;
- Création d'un créneau sport-santé ;
- Déploiement du programme Vivons en Forme auprès des enfants ;
- Déploiement du programme Vivons en Forme auprès des seniors ;

Axe 4 : Enjeux transversaux

- Organiser une communication santé vers les habitants et les communes ;
- Création d'une newsletter santé multi-partenaire ;
- Expérimentation d'un budget participatif Santé ;
- Mise en place de formations Premiers Secours et Premiers Secours en Santé Mentale auprès des élus, agents communaux et intercommunaux ;
- Réalisation d'un diagnostic santé - environnement.

Article 8 : Modalités de suivi et d'évaluation du Contrat Local de Santé

Le présent contrat fait l'objet d'un suivi annuel par le comité de pilotage. Ce suivi est préparé par le comité technique.

Le présent contrat fera l'objet d'une évaluation finale qui débutera durant la dernière année de validité. L'opportunité d'un renouvellement sera examinée par le COPIL au regard des résultats de cette évaluation.

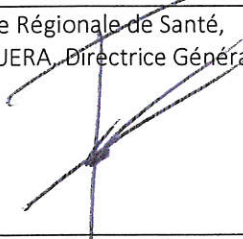
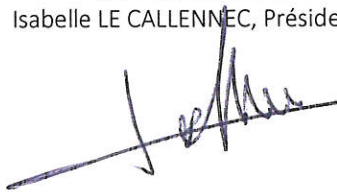
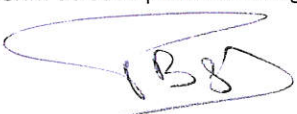
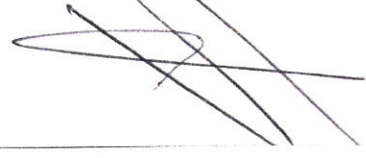
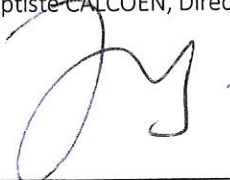
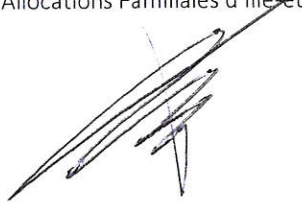
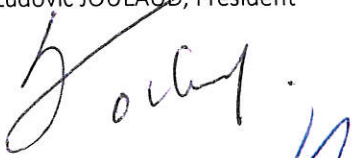
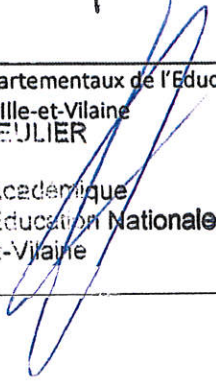
L'évaluation portera sur deux niveaux :

1. **L'évaluation et l'analyse du programme d'actions du CLS** : ce volet concerne l'évaluation de la mise en œuvre et des effets de chaque action du programme. Il s'appuiera sur des remontées annuelles de la part des pilotes, via les fiches-bilans définies. Une évaluation à mi-parcours sera organisée en réunissant les groupes de travail initiaux.
2. **L'évaluation du Contrat Local de santé en tant que dispositif** : ce volet questionnera ainsi le niveau d'atteinte des objectifs transversaux du CLS. Ce deuxième niveau d'évaluation interviendra durant la dernière année du Contrat, en 2027, et permettra de préparer le renouvellement du Contrat.

La démarche d'évaluation et la méthodologie définie feront l'objet d'une annexe dédiée.

4

Signatures

Agence Régionale de Santé, Elise NOGUERA, Directrice Générale 	Vitré Communauté Isabelle LE CALLENNEC, Présidente 
Préfecture d'Ille-et-Vilaine, Philippe BRUGNOT, Sous-préfet de Saint Malo en charge de l'intérim du sous-préfet de Fougères - Vitré 	Région Bretagne Loïc CHESNAIS - GIRARD, Président 
Département d'Ille-et-Vilaine Jean-Luc CHENUT, Président 	Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine Jean-Baptiste CALCOEN, Directeur 
Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine 	Centre Hospitalier de Vitré et de la Guerche-de-Bretagne, Jean BRIGNON, Directeur 
Centre Hospitalier Guillaume Régnier Pascal BENARD, Directeur 	Dispositif d'Appui à la Coordination d'Ille-et-Vilaine Emmanuelle FRIGOUT, Présidente 
Association des médecins Libéraux du Pays de Vitré Ludovic JOULAUD, Président 	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays de Vitré Hervé de BOHAN, Président 
Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale d'Ille-et-Vilaine Marc TEULIER Directeur académique des services de l'Éducation Nationale d'Ille-et-Vilaine 	Direction de l'Enseignement Catholique d'Ille-et-Vilaine 

Fait à VITRÉ, le 26/09/23

Contrat Local de Santé

**2023
2027**

Vitré Communauté

FICHES ACTIONS

Table des matières

1. Attractivité des Professionnels de santé et médico-sociaux.....	3
Créer un fond de concours aux communes pour les projets d'acquisition, de création, d'extension, de réaménagement et de rénovation d'espaces santé	4
Structurer un guichet unique Santé pour l'accueil des nouveaux arrivants	6
Intégrer les structures médico-sociales dans la GPEC territoriale de Vitré Communauté	7
2. Santé Mentale, Addictions et Prévention	9
Créer un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)	10
Mettre en œuvre un Printemps Santé	12
Créer un PASS Premiers Secours.....	13
Étendre les actions Mieux-être auprès des publics précaires du territoire	15
3. Sédentarité, Activité physique, Alimentation	17
Déployer le programme « <i>savoir rouler à vélo</i> »	19
Expérimenter des initiations de sport gratuites dans les parcs et les places du territoire ..	20
Créer un créneau Sport Santé	21
Déployer le programme Vivons en Forme (VIF) Alimentation sur l'agglomération	22
Expérimenter le programme Vivons en Forme (VIF) Seniors	23
4. Enjeux transversaux	24
Établir une communication Santé vers les habitants et les communes.....	25
Création d'une newsletter santé commune aux différents acteurs du territoire	26
Expérimenter un budget participatif Santé.....	27
Mettre en place des formations Premiers Secours et Premiers Secours en Santé Mentale	28
Réaliser un diagnostic santé - environnement.....	29
Annexes	30

1.

Attractivité des Professionnels de santé et médico-sociaux

Titre de l'action	Créer un fond de concours aux communes pour les projets d'acquisition, de création, d'extension, de réaménagement et de rénovation d'espaces santé
 Pourquoi ? Les objectifs	. Améliorer les conditions de travail des professionnels de santé . Améliorer l'accès aux soins . Permettre un travail pluriprofessionnel autour du patient . Offrir au patient une prise en charge de proximité . Soutenir les communes dans leur projet . Travailler un projet bâtiminaire partenarial (professionnels de santé et élus)
 Enjeux stratégiques concernés ?	☒ Attractivité des professionnels de santé & médico-sociaux ☐ Santé mentale, Addictions & Prévention ☐ Sédentarité, Activité physique, Alimentation ☐ Enjeux transversaux
 Pour qui ? Public ciblé	. Communes . Professionnels de santé . Futurs professionnels de santé
 Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	. Vitré Communauté (Santé, Finances) . Communes
 Avec qui ? Partenaires de l'action	
 Comment ? Mise en œuvre	Le fonds de concours Santé s'adresse aux communes qui s'engagent : . Dans des travaux de construction, acquisition, réaménagement ou de rénovation de locaux visant à favoriser l'installation de professionnels de santé ; . Dans des dépenses d'équipement en vue d'accueillir de nouveaux professionnels de santé ; Les critères d'éligibilité sont les suivants : . Le fonds de concours s'adresse à l'ensemble des communes de Vitré Communauté . Le projet est destiné à l'accueil d'au moins 2 professionnels de santé inscrits dans une dynamique collective . Le fonds de concours ne pourra être demandé qu'une seule fois par commune sur toute la durée du Contrat Local de Santé, soit entre 2023 et 2027 . Le montant s'élève à 50% du montant total des travaux et/ou des dépenses d'équipement concernées . Le montant est plafonné à 100 000€ par projet . La commune s'engage à concevoir des locaux de santé visant à favoriser l'accueil des étudiants et des nouveaux métiers (assistants médicaux, infirmiers en pratique avancée...) . Le projet doit être co-construit avec les professionnels de santé ; -

	Pièces justificatives : . Une lettre de demande de financement au titre du présent fonds de concours, rappelant l'intitulé de l'opération et le montant de fonds de concours sollicité . Une note succincte de présentation du projet incluant un calendrier prévisionnel de réalisation. La note devra être co-signée par les professionnels de santé locaux, parties prenantes du projet ; . Une délibération communale approuvant le projet et son plan de financement prévisionnel en € HT, et, le cas échéant, l'attestation de sollicitation ou de notification de subvention d'autres co-financeurs Pour se faire, l'agglomération : . Déterminera une enveloppe financière à l'année et une enveloppe globale sur toute la durée du CLS . Accompagnera les communes dans la conception des espaces en favorisant l'accueil des étudiants et l'émergence des nouveaux métiers (IPA, assistant médical...), en pensant l'espace pour permettre l'accueil d'actions collectives, si besoin de la télémédecine . Parallèlement et en lien avec l'ARS Bretagne, il peut être prévu l'organisation de temps de sensibilisation sur l'organisation des soins, les nouveaux métiers, l'idéal bâtiminaire pour l'exercice des métiers du soin . La commune s'engagera à faire vivre le CLS et à participer à la fiche action suivante : « <i>Déployer des actions auprès des communes</i> »
 Budget	. Vitré Communauté : Plafond de 100 000€ par projet et 50% du coût total du projet.
 Calendrier	. Démarrage effectif de l'action à partir du Conseil d'agglomération du 25 mai 2023 après délibération
 Indicateurs	Indicateurs quantitatifs : . Nombre de communes accompagnées sur toute la durée du CLS . Taux de remplissage des nouveaux bâtiments (nombre de professionnels de santé installés et qualification) Indicateurs qualitatifs : . Extrait de la délibération en Conseil d'agglomération

<i>Titre de l'action</i>	Structurer un guichet unique Santé pour l'accueil des nouveaux arrivants
 Pourquoi ? Les objectifs	. Rendre le territoire attractif pour les professionnels de santé . Garantir un accueil personnalisé pour l'arrivée des nouveaux professionnels . Favoriser les rencontres entre professionnels de santé libéraux, médico-sociaux et hospitaliers . Rendre l'information Santé du territoire accessible et lisible
 Enjeux stratégiques concernés ?	☒ Attractivité des professionnels de santé & médico-sociaux ☐ Santé mentale, Addictions & Prévention ☐ Sédentarité, Activité physique, Alimentation ☐ Enjeux transversaux
 Pour qui ? Public ciblé	. Communes . Professionnels de santé et professionnels médico-sociaux . Futurs professionnels de santé et professionnels médico-sociaux . Habitants du territoire
 Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	. Vitré Communauté (Santé, Communication, Développement économique) . CH de Vitré . CPTS
 Avec qui ? Partenaires de l'action	. CHGR . Structures médico-sociales . Communes
 Comment ? Mise en œuvre	1. Accueil individualisé des futurs professionnels de santé 2. Accueil des internes du CH, les nouveaux professionnels de santé de ville, les nouveaux professionnels du secteur médico-social, les professionnels du CMP, étudiants de médecine DMG 3. Site attractivité de l'agglomération comportant une partie Santé
 Budget	. Vitré Communauté / CPTS / CH
 Calendrier	. Tous les 6 mois à partir de la validation de la fiche action
 Indicateurs	. Nombre d'accueil réalisés sur la durée du CLS . Nombre de professionnels présents aux rencontres et qualifications

Titre de l'action	Intégrer les structures médico-sociales dans la GPEC territoriale de Vitré Communauté
 Pourquoi ? Les objectifs	. Rendre attractif le territoire pour les métiers du médico-social . Travailler le bien-être des soignants . Fidéliser les professionnels . Créer des parcours entre plusieurs structures médico-sociales (stages, immersion, mobilité) . Favoriser les postes partagés . Mutualiser les formations . Mutualisation des bonnes pratiques en recrutement
 Enjeux stratégiques concernés ?	☒ Attractivité des professionnels de santé et médico-sociaux ☐ Santé mentale, Addictions & Prévention ☐ Sédentarité, Activité physique, Alimentation ☐ Enjeux transversaux
 Pour qui ? Public ciblé	. Professionnels du médico-social . Structures médico-sociales (structures pour personnes handicapées et personnes âgées) - RH
 Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	. Vitré Communauté . ARS
 Avec qui ? Partenaires de l'action	. ESMS . DAC . CPTS . GRETA
 Comment ? Mise en œuvre	. Permettre l'intégration des membres des services RH des structures médico-sociales au club RH de Vitré Communauté, qui propose des ateliers et des formations aux RH du territoire. L'objectif étant de favoriser les échanges de pratiques, l'interconnaissance... . Création d'un « <i>plan métier</i> » pour les structures médico-sociales et travailler sur des axes prioritaires Attirer, Recruter et Fidéliser : pour exemple, travailler sur l'attractivité des métiers, l'emploi partagé, les formations, la culture d'entreprise et l'ambiance de travail... . Développer les partenariats et l'interconnaissance entre les acteurs de l'emploi et les structures médico-sociales (kit communication ARS notamment avec l'ensemble des structures sur le territoire) . Inclure les métiers de la santé dans la démarche de Vitré Communauté : « Attractivité ». L'objectif de cette démarche étant d'aider les entreprises à recruter de nouvelles personnes. Un site internet est en cours de construction, et un accompagnement à l'arrivée sur le territoire est développé pour accueillir et faciliter

	l'arrivée de personnes ayant trouvé un emploi sur le territoire de Vitré Communauté. . Favoriser l'intégration des structures médico-sociales au club RH de Vitré Communauté . Cette action s'inscrirait dans une expérimentation de l'ARS
 <i>Budget</i>	. Budget expérimental ARS . Vitré Communauté
 <i>Calendrier</i>	. Démarrage effectif : septembre 2023 . Lien avec la feuille de route de l'ARS
 <i>Indicateurs</i>	. Nombre d'ESMS présents au club RH . Nombre d'actions réalisées dans le cadre du club RH

2.

Santé Mentale Addictions & Prévention

Titre de l'action	Créer un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) mutualisé Vitré - Fougères - Couesnon Marches de Bretagne
 Pourquoi ? Les objectifs	. Améliorer l'état de santé des habitants . Créer un espace de concertation, de coordination et de codécision sur l'axe santé mentale . Définir des politiques locales de santé mentale . Centraliser les informations relatives à la santé mentale en un unique espace
 Enjeux stratégiques concernés ?	☐ Attractivité des professionnels de santé et médico-sociaux ☒ Santé mentale, Addictions & Prévention ☐ Sédentarité, Activité physique, Alimentation ☐ Enjeux transversaux
 Pour qui ? Public ciblé	. Tout public . Jeunes . Élus et agents communaux et intercommunaux par bassin de vie . Salariés des entreprises du territoire
 Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	. Vitré Communauté (santé, SIJ) . Fougères Agglomération . Couesnon-Marche-de Bretagne . Centre Hospitalier Guillaume Régnier (CHGR) . Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)
 Avec qui ? Partenaires de l'action	. Agences Départementales . Agence Régionale de Santé (ARS) . PAEJ, DAC, CPTS . CMP adultes, CMP enfant, CMPP, collectif SISIM, PTSM . CNFPT
 Comment ? Mise en œuvre en sous-actions	La coordination du CLSM s'articulera autour de 6 grandes missions : 1.L'observation 2.La lutte contre la stigmatisation (SISM) 3.L'éducation en santé mentale chez les jeunes 4.Les actions de formations Premiers Secours en Santé Mentale et prévention suicide 5.L'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins (CPTS, PAEJ) 6.L'aide à la résolution des situations psychosociales complexes (DAC)

 <i>Budget</i>	. Coût total du projet à l'année : 25 000€ ARS : 12 500€ (financement sur toute la période du CLS) Vitré Communauté : 12 500€ . Adhésion au programme Vivons en Forme (VIF) : 9000€ l'année (couvrira plusieurs actions du CLS)
 <i>Calendrier</i>	. A partir de septembre 2023 et sur toute la durée du CLS
 <i>Indicateurs</i>	. Recrutement du professionnel en charge de la coordination technique du CLSM . Nombres de formations en santé mentale réalisées . Nombre de personnes formées en santé mentale . Nombre d'instances CLSM réalisées . Nombre d'action SISM réalisées et nombre de participants aux animations . Nombre de jeunes sensibilisés . Nombre de structures scolaires concernées

Titre de l'action	Mettre en œuvre un Printemps Santé
 Pourquoi ? Les objectifs	. Organiser un temps fort santé à destination des jeunes du territoire . Susciter des vocations autour des métiers de la santé . Fédérer les jeunes autour d'un projet Santé
 Enjeux stratégiques concernés ?	☐ Attractivité des professionnels de santé et professionnels médico-sociaux ☒ Santé mentale, Addictions & Prévention ☒ Sédentarité, Activité physique, Alimentation ☐ Enjeux transversaux
 Pour qui ? Public ciblé	. Jeunes scolarisés au collège et au lycée . Tout public (journée du samedi)
 Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	. Vitré Communauté (SIJ, santé)
 Avec qui ? Partenaires de l'action	. Jeunes du territoire (Assemblée de la Jeunesse Vitréenne AJV) . Équipes enseignantes
 Comment ? Mise en œuvre en sous-actions	. Organiser un groupe projet . Elaborer le projet avec les jeunes . Valoriser les métiers de la santé et du médico-social . Lien avec le PASS Premiers Secours . Donner une suite au Printemps Santé en valorisant les projets des élèves (espaces sans tabac, santé-environnement...)
 Budget	. ARS (budget participatif, budget PPS) . Vitré Communauté . Recherche d'autres financements
 Calendrier	. Printemps 2024
 Indicateurs	. Nombre de participants

Titre de l'action	Créer un PASS Premiers Secours
 Pourquoi ? Les objectifs	. Sensibiliser les jeunes sur la santé mentale, les addictions, la vie affective et sexuelle et aux gestes qui sauvent . Encourager le partage et les échanges entre pairs . Faire connaître les acteurs de la santé du territoire . Acquérir des clés de compréhension des enjeux autour de la santé des jeunes . Susciter des vocations autour des métiers de la santé
 Enjeux stratégiques concernés ?	☒ Attractivité des professionnels de santé ☒ Santé mentale, Addictions & Prévention ☐ Sédentarité, Activité physique, Alimentation ☐ Enjeux transversaux
 Pour qui ? Public ciblé	. Jeunes de 15 à 18 ans inclus
 Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	. Vitré Communauté (SIJ) . ARS
 Avec qui ? Partenaires de l'action	. Partenaires du territoire (CSAPA, Croix rouge, Liberté Couleurs, PAEJ, CHGR...)
 Comment ? Mise en œuvre en sous-actions	. Proposer un parcours pédagogique permettant aux jeunes d'avoir des clés pour fournir un premier niveau d'information à leurs pairs sur différents aspects de leur santé . Organiser un groupe projet spécifique expérimental . Proposer aux jeunes de participer à 4 jours de secourisme répartis sur l'année : . Jour 1 : team building et premiers secours somatiques avec la Croix-Rouge - Rencontre des jeunes, jeux et animations pour faire connaissance - Apprentissage des gestes qui sauvent : PLS, massage cardiaque, utilisation d'un défibrillateur, prévention et repérage de l'AVC . Jour 2 : initiation au sauvetage en milieu aquatique à la piscine du Bocage . Jour 3 : adapter sa posture face à des conduites à risque avec le CSAPA et Liberté Couleurs - Repérer une situation d'addiction chez un proche, savoir l'orienter - Réduction des risques dans les lieux festifs - Accueillir le témoignage d'une victime d'agression

	- Accompagner un proche dans une situation impliquant sa vie amoureuse . Jour 4 : Premiers Secours en Santé Mentale : adapter sa posture face à une situation impliquant la santé mentale d'un proche avec le PAEJ + goûter convivial de clôture en fin de journée - Repérer un mal-être - Adapter ses mots et sa posture face à une situation de mal-être - Déconstruire les idées reçues sur les maladies et troubles psychiques . Expérimenter sur l'été 2023, 4 jours aux jeunes volontaires et sur inscription gratuite . Créer une cohésion d'équipe dans le groupe de jeunes . En évitant une information « descendante » et en rendant le jeune acteur de sa formation . Favoriser et encourager des mises en situation
 <i>Budget</i>	. ARS (budget expérimental 50 000€ pour le lancement du projet) . Vitré Communauté
 <i>Calendrier</i>	. Première expérimentation : été 2023 . A déployer sur le temps scolaire par la suite
 <i>Indicateurs</i>	. Nombre de participants . Questionnaire de satisfaction

Titre de l'action	Étendre les actions Mieux-être auprès des publics précaires du territoire
 Pourquoi ? Les objectifs	. Promouvoir le mieux-être et l'estime de soi auprès des populations précaires . Étendre l'action initiale à d'autres partenaires du territoire . Favoriser le lien social . Intégrer des notions de bien-être dans le logement et de qualité intérieur du logement (santé-environnement)
 Enjeux stratégiques concernés ?	☐ Attractivité des professionnels de santé ☒ Santé mentale, Addictions & Prévention ☒ Sédentarité, Activité physique, Alimentation ☐ Enjeux transversaux
 Pour qui ? Public ciblé	. Populations en situation de précarité
 Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	. Vitré Communauté (Insertion)
 Avec qui ? Partenaires de l'action	. L'association BE HAPPY (thérapeute, sophrologue...) . Partenaires du territoire - o CSAPA - o CHRS (AIS 35) - o Agence Départementale (PMI, CDAS) - o CCAS des communes - o Mission Locale - o Centre Hospitalier (CSAPA, Centre de santé) - o Restaurant du cœur - o EPISOL - o Pôle Emploi - o Centres sociaux
 Comment ? Mise en œuvre en sous-actions	Proposer des actions collectives par cycles sur des thématiques : . Mieux-être (yoga, Sophrologie, relaxation sonore, art thérapie), lien social (sorties culturelles et artistiques et de loisir) . Estime de soi (socio-esthétique, socio-coiffure, expression corporelle, psychologue), alimentation, bien-être dans le logement (santé-environnement intérieur) . Do it yourself . En développant les actions individuelles

	<i>Budget</i>	. ARS . PRAPS
	<i>Calendrier</i>	. Chaque printemps
	<i>Indicateurs</i>	. Nombre de participants

3.

Sédentarité

Activité physique

Alimentation

<i>Titre de l'action</i>		Aménager les abords de la Cantache pour encourager l'activité physique dans une approche urbanisme favorable à la santé
	<i>Pourquoi ?</i> Les objectifs	. Favoriser l'activité physique, le bien-être et la vie sociale . Réduire la sédentarité . Promouvoir les parcours de marche . Développer la marche seniors, l'APA et l'activité physique pour les personnes atteintes de maladies chroniques . Mettre en valeur le patrimoine du territoire
	<i>Enjeux stratégiques concernés ?</i>	☐ Attractivité des professionnels de santé et professionnels médico-sociaux ☒ Santé mentale, Addictions & Prévention ☒ Sédentarité, Activité physique, Alimentation ☐ Enjeux transversaux
	<i>Pour qui ?</i> Public ciblé	. Habitants - Tout public
	<i>Par qui ?</i> Le(s) pilote(s) de l'action	. Vitré Communauté (sports, santé, environnement) . Eaux et Vilaine
	<i>Avec qui ?</i> Partenaires de l'action	. Service Santé - Environnement de l'ARS . Partenaires du territoire . Habitants
	<i>Comment ?</i> Mise en œuvre	. Faire connaître et adapter les parcours de marche - La Cantache . Ajout de bancs, revégétalisation, jeux pour enfants, CRAPA, city sport, toilettes, exposition autour du parcours, location de vélo . Faire appel à un cabinet pour créer les espaces adaptés
	<i>Budget</i>	. Conférence des financeurs . Département . PRSE . ARS (Urbanisme favorable à la santé)
	<i>Calendrier</i>	. A définir
	<i>Indicateurs</i>	. A définir

Titre de l'action	Déployer le programme « savoir rouler à vélo »
 Pourquoi ? Les objectifs	. Prévenir les risques de sédentarité chez les enfants et adolescents . Développer l'activité physique chez les enfants et adolescents . Renforcer les déplacements quotidiens à vélo . Renforcer la sécurité à vélo . Offrir un programme clé en main aux structures publiques et privées du territoire . Participer à la politique du 30 minutes d'activité physique à l'école . Sensibiliser les plus jeunes à la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien
 Enjeux stratégiques concernés ?	☐ Attractivité des professionnels de santé ☐ Santé mentale & Addictions ☒ Sédentarité, Activité physique, Alimentation ☐ Enjeux transversaux
 Pour qui ? Public ciblé	. Élèves de primaire de CM1 et CM2 (sur 57 écoles), soit environ 2 400 élèves
 Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	. Vitré Communauté (éducateurs sportifs) . Associations prestataires (BMX et Tremplin)
 Avec qui ? Partenaires de l'action	. Structures scolaires du premier degré publiques et privées
 Comment ? Mise en œuvre	. Le programme s'effectue sur 10h d'enseignement et de pratique, réparti en 3 blocs : – Bloc 1 : savoir pédaler – Bloc 2 : savoir circuler – Bloc 3 : savoir rouler
 Financement(s)	. CEE . Génération vélo . Vitré Communauté . ARS Bretagne . ANS
 Calendrier	. Démarrage effectif du projet : septembre 2023, pour l'année scolaire 2023/2024
 Indicateurs	. Nombre d'élèves ayant bénéficié du programme

<i>Titre de l'action</i>		Expérimenter des initiations de sport gratuites dans les parcs et les places du territoire
 <i>Pourquoi ?</i> Les objectifs		. Lutter contre la sédentarité . Lutter contre l'apparition de maladies chroniques par manque d'activité physique . Promouvoir l'activité physique auprès du grand public . Actions en lien avec les JO 2024
 <i>Enjeux stratégiques concernés ?</i>		☐ Attractivité des professionnels de santé ☐ Santé mentale & Addictions ☒ Sédentarité, Activité physique, Alimentation ☐ Enjeux transversaux
 <i>Pour qui ?</i> Public ciblé		. Tout public
 <i>Par qui ?</i> Le(s) pilote(s) de l'action		. Vitré Communauté . Ville de Vitré . Communes . Association partenaires
 <i>Avec qui ?</i> Partenaires de l'action		. ARS . DRAJES
 <i>Comment ?</i> Mise en œuvre		. Proposer au printemps de chaque année des initiations au sport gratuites dans les parcs et les places de la ville
 <i>Budget</i>		. A définir
 <i>Calendrier</i>		. A partir du Printemps 2024
 <i>Indicateurs</i>		. Nombre d'initiations réalisées sur l'année . Nombre de participants aux initiations gratuites

Titre de l'action	Créer un créneau Sport Santé
 Pourquoi ? Les objectifs	. Introduire l'activité physique dans le parcours de soin du patient . Rendre le patient plus autonome . Eviter les rechutes . Maintenir le lien social à travers l'activité physique . Prévenir les maladies chroniques . Créer une offre nouvelle sur le territoire . Structurer avec la CPTS un parcours kiné
 Enjeux stratégiques concernés ?	☐ Attractivité des professionnels de santé et médico-sociaux ☐ Santé mentale, Addictions & Prévention ☒ Sédentarité, Activité physique, Alimentation ☐ Enjeux transversaux
 Pour qui ? Public ciblé	. Patients souffrant de pathologies chroniques . Personnes en situation de grande sédentarité
 Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	. Vitré Communauté (service sport)
 Avec qui ? Partenaires de l'action	. CPTS . DRAJES
 Comment ? Mise en œuvre	. 5 cycles de 7 séances dont 1 séance de bilan initial . Séances de 10 participants et 2 éducateurs (soit 50 bénéficiaires l'année) . Possibilité de scinder le groupe en 2 en fonction des niveaux . Créneau d'1h30 (vendredi midi 12h30 - 13h30) . 10€ par participant pour le cycle
 Budget	. Coût total du projet : . Matériel : 1000€ . Temps éducateurs : 3 750€ pour 2h30 . Coût formation : 300€ pour 2 éducateurs . CPTS
 Calendrier	. 1. Formation des éducateurs . 2. Formations inter-territoire par les kinésithérapeutes (CPTS) . 3. Rédaction d'une convention CPTS - Vitré Communauté - autre financeurs)
 Indicateurs	. Nombre de personnes ayant participées à l'action

Titre de l'action		Déployer le programme Vivons en Forme (VIF) Alimentation sur l'agglomération
	Pourquoi ? Les objectifs	. Lutter contre le surpoids et l'obésité chez les enfants et adolescents . Promouvoir une alimentation équilibrée chez les jeunes . Promouvoir l'activité physique
	Enjeux stratégiques concernés ?	☐ Attractivité des professionnels de santé et médico-sociaux ☐ Santé mentale, Addictions & Prévention ☒ Sédentarité, Activité physique, Alimentation ☐ Enjeux transversaux
	Pour qui ? Public ciblé	. Enfants de GS, CE2, CM2 . Grand public . Parents & Grands-parents
	Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	. Vitré Communauté . Ville de Vitré
	Avec qui ? Partenaires de l'action	. Programme Vivons en forme . Les écoles publiques et privées . Les communes
	Comment ? Mise en œuvre	<u>A court terme :</u> . Recueil des besoins des différentes communes (écoles, centre sociaux, CCAS, maison de retraite, associations...) et proposition de formation VIF si besoin . Recueil des actions déjà mise en place et voir si c'est déployable sur d'autres communes et/ou en adaptant. . Proposition d'actions/événements, de projets sur les villes de la communauté. <u>A long terme :</u> . Déploiement de 4 chefs de projet VIF par secteur (découpage de Vitré Communauté en 4) pour déployer des projets/ des actions sur leur secteur et un chef de projet Vif général pour chapeauter le tout. . Évènement grand public - Intergénérationnel
	Financements envisagés	. Vitré Communauté . 9 000€ par an pour l'adhésion au programme VIF . Temps de diététicien (à définir) . Plan Alimentaire Territorial (PAT)
	Calendrier	. Septembre 2023
	Indicateurs	. Nombre d'enfants rencontrés par an . Nombre de professionnels formés

Titre de l'action		Expérimenter le programme Vivons en Forme (VIF) <u>Seniors</u>
	Pourquoi ? Les objectifs	. Promouvoir l'activité physique et sportive et alimentation auprès des personnes âgées (pathologique et non pathologique) . Réduire le risque de chute . Réduire le risque d'apparition de diabète de type 2 chez la personne âgée . Accompagner le passage entre la vie active et la retraite afin de maintenir ou développer l'activité physique
	Enjeux stratégiques concernés ?	☐ Attractivité des professionnels de santé et médico-sociaux ☐ Santé mentale, Addictions & Prévention ☒ Sédentarité, Activité physique, Alimentation ☐ Enjeux transversaux
	Pour qui ? Public ciblé	. Personnes âgées dépendantes . Personnes âgées à domicile . Cible : 55 - 75 ans
	Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	. Ville de Vitré
	Avec qui ? Partenaires de l'action	. Associations de seniors (groupes de marche)
	Comment ? Mise en œuvre	. Expérimenter sur la Vitré Ville . Expérimenter sur une autre ville rurale . Travail en partenariat avec le CLIC, EHPAD, CARSAT, Agence Départementale . Formations des animateurs des EHPAD Alimentation et activité physique . Proposer aux seniors une formation de 4 modules : . Partages de souvenirs savoureux . Manger équilibré, ce n'est pas si compliqué . Les trésors de ma commune . Atelier culinaire : la cuisine en bocaux . Par la mise en place d'un groupe de suivi DAC, CLIC, CLS, CPTS, Hôpitaux
	Financements envisagés	. Conférence des financeurs
	Calendrier	. Septembre 2023 . Perspective d'une action plus globale en lien avec le plan anti-chutes compte tenu du vieillissement inévitable de la population identifié dans le diagnostic de santé du territoire
	Indicateurs	. Nombre d'actions collectives menées

4.

Enjeux Transversaux

<i>Titre de l'action</i>		Établir une communication Santé vers les habitants et les communes
 Pourquoi ? Les objectifs		. Transmettre des messages de prévention au plus près de la population du territoire
 Enjeux stratégiques concernés ?		☒ Attractivité des professionnels de santé ☒ Santé mentale, Addictions & Prévention ☒ Sédentarité, Activité physique, Alimentation ☒ Enjeux transversaux
 Pour qui ? Public ciblé		. Habitants du territoire
 Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action		. Vitré Communauté (santé) . Communes
 Avec qui ? Partenaires de l'action		. CPTS . DAC . CLIC . CH Vitré et CH la Guerche . Professionnels de santé
 Comment ? Mise en œuvre		. Créer des articles Santé dans les journaux communaux . Créer des dossiers Santé dans le journal communautaire . Mener des actions de prévention ludique à destination du grand public . Mener des actions de prévention ludique pour des publics ciblés
 Budget		. En fonction des actions
 Calendrier		. Sur toute la période du CLS
 Indicateurs		. Nombre de personnes sensibilisées lors des actions de prévention . Nombre d'article de presse publiés

Titre de l'action	Création d'une newsletter santé commune aux différents acteurs du territoire
 Pourquoi ? Les objectifs	. Éviter un nombre important de mails auprès des interlocuteurs du territoire . Renforcer le travail de partenariat . Éviter les doublons
 Enjeux stratégiques concernés ?	☒ Attractivité des professionnels de santé et médico-sociaux ☒ Santé mentale, Addictions & Prévention ☒ Sédentarité, Activité physique, Alimentation ☒ Enjeux transversaux
 Pour qui ? Public ciblé	. Partenaires du territoire
 Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	. DAC . CPTS . Vitré Communauté (santé) . CLIC . CH Vitré et la Guerche-de-Bretagne
 Avec qui ? Partenaires de l'action	. CCAS . CHGR
 Comment ? Mise en œuvre	. Création d'un envoi commun d'actualités à échéances régulières
 Budget	. A définir
 Calendrier	. A partir de la date de signature du CLS et sur toute la durée du CLS
 Indicateurs	. Nombre de newsletters envoyées . Nombre de réunions de travail effectuées

Titre de l'action		Expérimenter un budget participatif Santé
	Pourquoi ? Les objectifs	. Rendre les citoyens acteurs de leur santé . Améliorer le cadre de vie des habitants du territoire . Ajuster les politiques publiques par la concertation . Recueillir les besoins du territoire
	Enjeux stratégiques concernés ?	☐ Attractivité des professionnels de santé ☒ Santé mentale, Addictions & Prévention ☒ Sédentarité, Activité physique, Alimentation ☒ Enjeux transversaux
	Pour qui ? Public ciblé	. Habitants . Jeunes
	Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	. Vitré Communauté (santé, CODEV) . ARS
	Avec qui ? Partenaires de l'action	.
	Comment ? Mise en œuvre	. Création d'un groupe de travail pour la construction du projet
	Budget	. ARS (budget participatif) . Vitré Communauté
	Calendrier	. Lancement en janvier 2024
	Indicateurs	. Nombre de projets déposés . Nombre de projets retenus

Titre de l'action	Mettre en place des formations Premiers Secours et Premiers Secours en Santé Mentale auprès des agents intercommunaux, communaux et élus
 <i>Pourquoi ?</i> Les objectifs	. Former un grand nombre d'agents aux Premiers Secours et aux Premiers Secours en Santé Mentale . Inclure le repérage de l'AVC dans les sessions de formation . Développer les connaissances Santé des agents pour l'accueil du public . Inclure sur différentes thématiques Santé pour les accompagner à mieux répondre aux questions Santé
 <i>Enjeux stratégiques concernés ?</i>	☐ Attractivité des professionnels de santé et médico-sociaux ☒ Santé mentale, Addictions & Prévention ☐ Sédentarité, Activité physique, Alimentation ☒ Enjeux transversaux
 <i>Pour qui ?</i> Public ciblé	. Agents intercommunaux . Agents communaux . Agents France Service . Élus
 <i>Par qui ?</i> Le(s) pilote(s) de l'action	. Vitré Communauté (RH, Communication interne, Santé)
 <i>Avec qui ?</i> Partenaires de l'action	. ARS . CNFPT
 <i>Comment ?</i> Mise en œuvre	1. Créer des sessions de formation aux Premiers Secours en intégrant le repérage de l'AVC 2. Créer des sessions de formation aux Premiers Secours en Santé Mentale 3. Mener des actions santé sur les « Anim' ta pause »
 <i>Budget</i>	. Vitré Communauté . ARS
 <i>Calendrier</i>	. Sur toute la période du CLS (2023 – 2027)
 <i>Indicateurs</i>	. Nombre de personnes sensibilisées au sein de l'agglomération (+ %)

Titre de l'action		Réaliser un diagnostic santé - environnement
	Pourquoi ? Les objectifs	. Favoriser une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux dans l'état de santé des habitants . Venir en complémentarité du PCAET sur l'aspect santé
	Enjeux stratégiques concernés ?	☐ Attractivité des professionnels de santé et professionnels du médico-social ☐ Santé mentale, Addictions & Prévention ☐ Sédentarité, Activité physique, Alimentation ☒ Enjeux transversaux
	Pour qui ? Public ciblé	. Habitants
	Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	. Vitré Communauté (santé)
	Avec qui ? Partenaires de l'action	. ARS . IREPS . ORSB
	Comment ? Mise en œuvre	. Recrutement d'un stagiaire en santé publique environnementale . Réaliser un diagnostic Santé - Environnement . Proposer un plan d'actions
	Budget	. Coût total du projet sur l'année 2023 : 2 835€ (700 heures x 4.05€) . Budget ARS
	Calendrier	. Entre avril 2023 et septembre 2023
	Indicateurs	. Rapport de diagnostic . Plan d'actions en santé-environnement

Annexes

Ventilation du plan d'action par **public cible** et par **territoire d'intervention**

	Fond de concours aux communes	Guichet unique Santé	GPECT médico-social	CLSM	Printemps Santé	PASS Premiers Secours	Actions Mieux-être	Cantache	Savoir rouler à vélo	Initiations gratuites de sports	Créneaux Sport Santé	VIF Alimentation	VIF séniors	Comm' Santé	Newsletter Santé	Budget participatif	Formation Santé Agents	Santé Env.
Population générale sans distinction d'âge																		
Jeunes scolarisés Collège - Lycée																		
Jeunes scolarisés Primaire																		
Jeunes scolarisés Maternelle																		
Population à domicile																		
Population générale + de 18 ans																		
Population précaire																		
Séniors																		
Professionnels de santé et médico-sociaux																		

Structures médico- sociales																		
Patients en ALD																		
Structures sociales																		
Agents communaux et inter.																		
Toutes les communes																		
Bassin de vie Nord																		
Villes du territoire (Vitré, Châteaubourg, La Guerche-de-Bretagne)																		